

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2022-018

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2022

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2022-02-02-00004 - Arrêté portant délégation spéciale de signature pour le pôle pilotage ressources (3 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2022-02-02-00004

Arrêté portant délégation spéciale de signature
pour le pôle pilotage ressources

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 1^{er} février 2022, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 – Division Gestion Ressources Humaines et Formation

1.1 – Mme Mélanie NAGEL, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans

que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

- 1.2 – Mme Nathalie POULET, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, adjointe de la responsable de division, responsable de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer :
 - 1.2.1 – tous les actes de gestion de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de sa responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux ;
 - 1.2.2 – tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle.
- 1.3 – Mme Véronique LAFARGE, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.4 – Mme Pélagie ROUXEL, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.5 – Mme Graziella ZEPHIR, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.6 – M. Dimitri BOYLA, inspecteur des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle, à l'exception des contrats d'engagements de frais de location de salles, des notifications de rémunérations et des relevés de paiement des vacances des formateurs.

2 – Division Budget, Logistique et Immobilier

- 2.1 – M. Régis TRUFFET, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier :
 - 2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
 - 2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 2.2 – Mme Laurence BOIVIN, inspectrice des finances publiques, chef du service Budget-Logistique, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.3 – M. Alain LEVEL, contrôleur principal des finances publiques et M. François BONNEAU contrôleur des finances publiques de 1^{ère} classe, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence BOIVIN, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, les bons de commande, les reçus de commande, ainsi que les constatations de service fait.

2.4 – Mme Nathalie DUTHU, inspectrice des finances publiques, chef du service Immobilier, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

2.5 – M. Stéphane MADEC, contrôleur principal des finances publiques et M. Jean-Luc MALLARD, contrôleur des finances publiques de 2ème classe, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie DUTHU, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

3 – Division Stratégie et Contrôle de Gestion

3.1 – Mme Gaëlle WAGNER, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.

3.2 – Mme Aurélie EPPE, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 2 février 2022

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLEs